

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00250

Numéro SIREN : 801 975 640

Nom ou dénomination : 2 A

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003277

Comptes annuels

SARL 2 A

2 AVENUE BENOIT RACLET
69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

Exercice clos le 30/09/2022

APE : 4722z

SIRET : 80197564000013

" CERTIFIÉS CONFORMES "

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a curved line at the bottom, resembling the letters 'M' or 'M'.

CERALP

270 RUE JEAN MICHEL SAVIGNY
69659 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Tél : 04 74 02 78 00
Fax : 04 74 02 78 01



Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	124 276	94 339	29 937	12 696
Autres immobilisations corporelles	140 694	74 731	65 963	85 735
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 414		8 414	8 331
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	273 384	169 070	104 314	106 762
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	16 409		16 409	12 298
Avances et acomptes versés sur commandes	1 500		1 500	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	15 900		15 900	5 866
Autres créances	8 613		8 613	11 581
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	456 209		456 209	509 268
Charges constatées d'avance (3)	4 915		4 915	4 562
TOTAL ACTIF CIRCULANT	503 547		503 547	543 575
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	776 931	169 070	607 861	650 337
(1) Dont droit au ball				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**Bilan Passif**

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	189 749	149 067
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	35 102	40 682
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	235 851	200 749
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	142 699	170 065
Emprunts et dettes financières diverses (3)	62 218	57 273
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 076	76 265
Dettes fiscales et sociales	75 813	135 587
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 205	10 398
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	372 010	449 588
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	607 861	650 337
(1) Dont à plus d'un an (a)	110 512	156 323
(1) Dont à moins d'un an (a)	261 498	293 265
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2 A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 607 861 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 35 102 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

2 A

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000,00 €

Siège social : 2 AVENUE BENOIT RACLET BELLEVILLE

69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

801 975 640 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 MARS 2023

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 septembre 2022**, s'élevant à **35 102,18 €**, de la manière suivante :

- Bénéfice **35 102,18 €**

En totalité au compte « Autres réserves »

Qui sera ainsi porté de 189 748,73 € à 224 850,91 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LA GERANCE

